

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la répro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 SEPTEMBRE

D'UTILES ADVERSAIRES

La presse républicaine de France et notamment la fraction intransigeante de cette presse a pris depuis quelque temps l'habitude de se faire l'écho d'un journal, Prussien entre les plus Prussiens et les plus gallophobes, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*.

Nous avons donné plusieurs spécimens de cette loyale et française polémique radicalo-prussienne. Aujourd'hui encore la boulangerie, à propos des affaires de Bulgarie, puise dans son pètriu allemand, et de la traite vraie ou supposée du prince Ferdinand de Cobourg déduit que les « d'Orléans » font cause commune avec ce prince et ne recherchent que plaies et bosses.

Les radicaux ont-ils lu bien attentivement la prose de leur bonne amie la Prusse avant de l'insérer dans leurs colonnes ?

Il est permis d'en douter. Voici en effet les lignes qui terminent l'article de la *Gazette du Nord* sur la Bulgarie et nos princes :

« Cela vaut presque une signature, car on sait que la maison d'Orléans n'est pas en faveur à la Wilhmstrasse ; qu'on n'y souhaite nullement de voir restaurer par elle l'ancienne monarchie française, et qu'on lui fait en toute occasion l'honneur de la traiter en ennemie qui n'est point à dédaigner. »

Chaque jour déjà, en affirmant — toujours d'après leurs amis d'outre-Rhin — que les princes d'Orléans ont intérêt à la guerre, ils tressent aux princes une couronne d'abnégation et de patriotisme, puisque ceux-ci, recommandant à leurs amis de sacrifier momentanément en vue du péril extérieur leurs légitimes méfiances contre le cabinet Rouvier, ont piétiné sur ce qu'on dit être leur intérêt.

Voici maintenant que nos radicaux entreprennent d'établir dans leurs journaux

que les plus farouches ennemis de la France redoutent par dessus tout le retour de la monarchie et donnent un nouveau aussi éclatant qu'opportun à la fameuse déclaration du comte d'Arnim :

« Avec la Monarchie, la France trouverait aussitôt des alliances ; avec la République, elle n'en trouvera pas. »

Pouvons nous faire autre chose que remercier les radicaux de démontrer aussi clairement le patriotisme des princes et la nécessité de la Monarchie ? Et comme toute peine mérite salaire, nous donnerons à ces précieux adversaires un bon conseil.

C'est celui d'arrêter, dans leur découpage quotidien des feuilles étrangères, leurs ciseaux assez à temps pour ne pas servir à leurs lecteurs un entrefilet comme celui de *Strasburger-Post* par exemple, où il est dit :

« Les Français, doivent la République aux soldats allemands, aux héros de Sedan. La logique historique demande que les Français de la troisième République se joignent à la fête allemande de Sedan. »

L'on pourrait croire sans trop de difficultés et non sans quelque raison que si les républicains doivent la République aux Allemands ils comptent aussi sur ces derniers pour la conserver. Et en fait de patriotisme, dame ! c'est risqué !

AFFAIRES DE BULGARIE

On a reçu à Vienne plusieurs lettres du prince Ferdinand. Dans les premières, il exprimait le ferme espoir de convaincre la Russie par la correction de son attitude ; dans les dernières, le prince de Cobourg, loin de manifester la moindre velléité de renoncer à la couronne qu'il a acceptée de son plein gré et en ne prenant conseil de personne, écrivait : « Je suis bien décidé, quoi qu'il arrive, à accomplir mon devoir jusqu'au bout. »

Sous la plume d'un prince qui, comme le prince Ferdinand, sait qu'il ne peut com-

ter que sur lui-même, cette phrase a une signification à laquelle personne ne se trompera.

On télégraphie de Berlin :

« Je puis vous donner comme certain que le prince de Bismarck vient de céder aux sollicitations de la Turquie et qu'il accepte de soutenir auprès des gouvernements autrichien, italien et anglais les propositions de la chancellerie russe relativement à la Bulgarie. »

On peut donc considérer que ces propositions seront définitivement adoptées. Elles comprennent trois points :

1° Obliger par une pression de toutes les puissances le prince de Cobourg à quitter la Bulgarie.

2° Envoyer en Bulgarie, après le départ du prince, Artin-Effendi comme commissaire ottoman ; il serait chargé de représenter le Suzerain et prendrait en quelque sorte l'administration du pays.

3° Charger ensuite le général Ernroth d'exercer une haute surveillance au moment de la nomination de la prochaine Sobriane.

L'Allemagne prenant définitivement parti, on ne croit pas ici à une sérieuse résistance à l'adoption de ces propositions de la part d'aucune des grandes puissances. »

Une correspondance de Bulgarie dit que le consul de France à Roustchouk sera probablement rappelé par son gouvernement ces jours-ci ; il paraîtrait qu'il a reçu de nombreuses lettres de menaces récemment et qu'il ne serait pas en sécurité suffisante dans la ville.

Le même correspondant nous écrit qu'une grande anarchie règne à Roustchouk. La régence fait démolir les maisons des habitants qui refusent d'obéir à ses instructions.

Les journaux de Vienne manifestent de l'inquiétude.

De son côté, la *Gazette allemande* croit que si les puissances n'arrivent pas à s'entendre sur une intervention en Bulgarie, ou que si l'on ne réussit pas à faire renverser le prince Ferdinand par les Bulgares eux-mêmes, la Russie se décidera à agir comme si le traité

de Berlin était nul et non avenue :

« Et alors, ce ne serait pas seulement la Turquie qui se trouverait profondément atteinte, mais aussi l'Autriche-Hongrie, qui occupe la Bosnie et l'Herzégovine en vertu de ce même traité. »

« Cela suffirait à démontrer toute la portée des menaces de la Russie. »

PAUVRE INSTITUTEUR !

Un congrès d'instituteurs a lieu, actuellement, à Paris. Ces messieurs, sortant de leur rôle qui est la pédagogie, se sont risqués dans la politique transcendente.

Hélas ! c'est déjà trop qu'ils consentent à se faire les maquignons électoraux de leurs communes... Ne pourraient-ils pas se taire quand ils ne sont pas obligés de parler ! Car, lorsqu'ils parlent, ils prouvent que, si la grammaire leur est à peu près familière, le vulgaire bon sens, et la logique, et le tact, leur sont par trop étrangers.

On a souvent ridiculisé certaines improvisations écrites d'instituteurs républicains. Mais, quand ceux qui prétendent à l'éloquence se mettent à faire des discours, cela dépasse tout ce qu'on pourrait imaginer.

Donc, au congrès, après qu'un instituteur eut ingénieusement dépeint à ses collègues quels étaient « le patriotisme et le républicanisme des fourmis », un autre instituteur a prononcé un discours que nous regrettons de ne pas avoir entendu pour nous désopiler la rate, lequel discours se terminait par cette apostrophe sublime : « De même que Caton ne montait jamais à la tribune sans dire : — Il faut détruire Carthage ! — ne commencez jamais une classe sans vous dire : Il faut fonder la République ! »

Pauvre instituteur républicain ! Mais, mon garçon, s'il faut tous les jours fonder la République, c'est donc que le fondement est ce qui manque le plus à ce régime désagréable ? Si, de ta part, c'était un aveu, tu mériterais que le bon M. Spuller, qui est

9 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Malheureusement, le père et la mère Dugast, très préoccupés de l'opinion publique et tremblant qu'on ne les inquiète, ne confirmèrent pas complètement les dires de leur fille. Le père surtout hésita, et finit par déclarer que son préféré avait toujours été M. Tuloup, et qu'il n'avait jamais pris d'engagement formel avec le jeune cordonnier.

Ce doute, jeté sur l'affaire, bien conforme du reste à toutes les apparences et à tout ce qu'on savait du passé de Dugast, fut fatal à Beauregard, et fit un instant soupçonner François de complicité avec l'assassin.

On se dit que Jean et la jeune fille avaient voulu se débarrasser du seul homme qui faisait obstacle à leurs projets d'union.

M. Tuloup, du reste, était aussi explicite que possible, et persistait à dire que Beauregard l'avait rejoint dans l'ombre après sa rencontre avec M^{lle} Dugast et qu'il avait eu à peine le temps de saisir son couteau et de porter, en tombant, quelques coups qui n'avaient pu faire aucun mal au jeune homme.

L'affaire eut un retentissement énorme.

La justice ne vit qu'une chose : un homme frappé dans un chemin creux, avec guet-apens, par un autre homme, Jean Beauregard, qui ne niait pas, du reste, avoir été l'auteur du coup de couteau.

On n'insista pas sur les autres faits. L'accusation de Tuloup était formelle et terrible. Toutes les apparences de préméditation étaient contre Jean dont on croyait deviner le but, et les déclarations de la jeune fille étaient détruites d'avance par ce simple raisonnement : elle aimait ce jeune cordonnier et sa passion l'avait poussée sans doute à faire disparaître son rival.

Il fut un instant question de l'arrêter elle-même, mais on n'alla pas jusque-là et la chambre des mises en accusation se hâta de renvoyer Jean Beauregard en cour d'assises.

Le procès eut lieu à la seconde session, après la guérison complète de Tuloup, dont la déposition, âpre et catégorique, émut vivement le jury.

En vain, le jeune défenseur de Jean fit valoir toutes les circonstances favorables à son client et osa même demander l'acquiescement de son client.

Le jury fut inexorable.

Jean Beauregard, déclaré coupable de tentative d'assassinat sur la personne de M. Tuloup, avec commencement d'exécution, fut, en dépit de circonstances atténuantes uniquement dues à sa

jeunesse, condamné à dix ans de travaux forcés.

Quand cette sentence fut prononcée, deux personnes s'évanouirent dans la salle d'audience, en poussant un double cri de désespoir : Françoise Dugast et Jeanne Beauregard, la fiancée et la mère du condamné.

Quant à Jean Beauregard, calme, il se leva et dit simplement, en levant la main :

— J'en appelle à Dieu !

Cela fit sourire deux hommes : M. Tuloup et le greffier.

On emmena Jean à la prison et, plus tard, au bagne, à Rochefort.

CHAPITRE III

Un singulier hibou

Au moment où Jean Beauregard achevait son récit, un coup de canon retentissait dans le bagne, et les gardes-chiourmes s'avançaient de tous côtés.

Cogoe-Dur et Voit-Goutte, toujours armés de leur gourdin qu'ils tenaient sous le bras, parurent à la porte du corridor et firent quelques pas vers les deux compagnons.

Alors, Louis Rouget, qui avait entendu avec une profonde émotion le récit qu'on venait de lui faire, se retourna vers Jean, et d'une voix profonde :

— Vous avez dû bien souffrir ! dit-il.

— Jamais personne ne saura ce que j'ai souffert

et ce que je souffre encore aujourd'hui, répondit le jeune homme. Et pourtant, même ici, j'espère encore.

Rouget soupira, mais il ne voulut rien dire qui put briser ces dernières illusions qui soutenaient le courage et les forces de l'ami que la Providence lui envoyait.

Il fit un effort instinctif pour lui prendre la main et l'étreindre dans ses bras, mais il ne parvint qu'à serrer ses menottes qui lui arrachèrent un cri de douleur.

Au même instant, Cogne-Dur le frappa de son bâton :

— Allons donc, vieux brigand, cria-t-il, veux-tu déjà nous échapper. On nous en a raconté de belles, tantôt, sur ton compte. Tu as fait courir la rousse, là-bas, en Anjou. Mais attends un peu, si les tartouffes (menottes) ne suffisent pas, tu auras après-demain le bracelet et la chaîne et tu ne courras plus. Tiens-toi bien ! File vite, et prends garde à toi !

Déjà Rouget et Beauregard, pâles et silencieux, étaient rentrés dans les corridors et marchaient à grands pas.

Quand ils furent rendus en face du n° 36, Cogne-Dur détacha les menottes, et fit entrer Rouget dans sa cellule.

Mais il ne voulait pas le quitter sans le prévenir du sort qui l'attendait.

pourtant tolérant, l'envoyait en disgrâce dans un hameau de dernière classe.

Mais tu es naïf autant qu'ambitieux; ton amour intéressé pour le régime dont tu espères de l'avancement est si fort, que tu l'exprimes par cette idée bizarre: « fonder la République tous les jours. »

Pauvre instituteur républicain! nous te souhaitons que le ministre te pardonne ta sottise prud'hommeque, en faveur de l'intention. Mais ne compte pas sur un poste trop élevé; une éloquence comme la tienne est compromettante.

UN JUGE DE PAIX ASSASSIN

Dans la nuit du 7 au 8 septembre, une tentative de meurtre a été commise à Pont-Sainte-Maxence, par M. Delgove, juge de paix, sur M. Potencier, huissier.

Ce drame révolutionnaire depuis trois jours tout le département de l'Oise.

Voici à ce sujet des détails circonstanciés.

Mardi, vers onze heures et demie du soir, M. Potencier, huissier à Pont-Sainte-Maxence, rentrait à son domicile. Dès l'entrée, il fut étonné de ne pas entendre vibrer le timbre qui d'habitude annonçait l'arrivée des visiteurs. Néanmoins, après avoir traversé la cuisine, il s'engagea dans le couloir étroit qui dessert les différentes pièces de sa maison.

A peine y eut-il mis le pied qu'il ressentit à l'épaule gauche un choc violent, comme un coup de massue. En même temps, l'homme qui avait frappé se jeta sur lui et lui enfonça une main dans la bouche pour étouffer ses cris, pendant que, de l'autre main, il s'efforçait de l'étrangler.

M. Potencier est vigoureux, il se défendit avec énergie et réussit, après quelques minutes de lutte dans l'obscurité, à pousser dans le jardin son agresseur.

Quelle ne fut pas sa stupefaction, en reconnaissant son ami Delgove, son voisin, le juge de paix!

— Ne dites rien, ne me dénoncez pas, suppliait l'assassin. Tuez-moi plutôt!

Cependant, M. Potencier et le petit clerc couchant dans la maison, réveillés par le bruit, s'étaient mis aux fenêtres, criant: « Au secours! »

Les voisins accoururent, mais déjà l'agresseur, profitant de l'obscurité de sa victime, avait gagné au large. Il courut à la gare; étant connu des employés, il obtint, en prétextant une affaire urgente, qu'on le laissât monter dans un train de marchandises en partance pour Creil, et lorsque les gendarmes purent se lancer à sa poursuite, il était loin.

Toutefois le télégraphe l'avait précédé. En arrivant à Creil, il tomba entre les bras des gendarmes de la localité, prévenus par dépêche. Malgré sa vive résistance, il fut écroué. Le lendemain matin, on le transféra à Pont-Sainte-Maxence, où un magistrat du parquet de Senlis vint procéder à son interrogatoire.

Delgove nie l'attentat, il prétend qu'il était « au mieux » avec M. Potencier, et

— Écoute bien, 36, lui dit-il.

Rouget s'avança.

— Demain, tu seras rivé, et après, tu partiras avec ton camarade.

— Je partirai? demanda Rouget dont la pensée était confuse, pour quel pays?

— Eh! parle, pour un pays dont on ne revient pas, pour l'Amérique, pour Cayenne. N'as-tu donc jamais entendu parler de ce bel endroit?

Rouget et Beauregard poussèrent à la fois un cri d'angoisse. Les paroles du garde avaient éveillé leurs souvenirs. Ils allaient, dans vingt-quatre heures, quitter la France et partir pour le lieu de la désolation, pour un exil dont, en effet, on ne revient presque jamais. Pour Beauregard, en particulier, c'était la fin, c'était l'anéantissement de tout espoir de retour, c'était la mort!

Leurs sentiments éclatèrent tout à coup violemment.

— Partir pour Cayenne, s'écria Rouget, jamais!

— Non, jamais, reprit Beauregard avec une flamme dans les yeux; plutôt la mort!

Les deux gardes partirent à la fois d'un rire épais.

— Ah! ah! ah! mes agneaux, comme vous allez! jamais, dites-vous? Nous verrons cela demain matin.

Rouget s'avança, la tête en feu:

— Non, gardes, c'est moi qui vous le dis, jamais

que la scène de la nuit n'est que la conséquence d'une aventure galante. Les premiers éléments de l'enquête démentent formellement ces allégations.

Agé de cinquante-trois ans, père de deux grands enfants, Delgove était tout récemment encore juge de paix à Pont-Sainte-Maxence.

Appelé à un poste analogue dans la Somme, il devait partir dans quelques jours. Sa situation pécuniaire était des plus difficiles; on lui connaît dans le pays une quinzaine de mille francs de dettes criardes. Il avait, pour le 6 septembre, une grosse échéance et pas un rouge liard pour y faire face.

Or, dans la soirée du crime, il était venu chez son voisin l'huissier. M. Potencier se trouvait seul au logis, et voici comment elle raconte la visite:

— M. Delgove entra chez nous en familier, selon la coutume. Je comptais de l'argent; la recette de la journée. Il me demanda, au cours de la conversation, si mon mari avait reçu dix mille francs qui devaient lui être versés. Quand je m'appretais à descendre à la cave pour lui chercher de la bière, il voulut me suivre. Ses allures étaient tellement bizarres que je commençais à m'inquiéter sérieusement lorsque enfin l'arrivée du petit clerc vint faire diversion. Je m'empressai de congédier Delgove, et m'assurai que, derrière lui, la porte était bien fermée.

Comment donc est-il parvenu à s'introduire à nouveau dans la maison? C'est un point que l'instruction n'a pas encore élucidé.

C'est, paraît-il, à M. Dauphin, ancien garde des sceaux, que revient l'honneur d'avoir ouvert la carrière judiciaire à M. Delgove, et le ministre actuel de la justice venait de donner de l'avancement à ce singulier magistrat.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 11 septembre.

D'une semaine à l'autre les cours de notre rente 3 0/0 ont peu varié, nous la laissons à 82.22 au lieu de 83.25. Le 4 1/2 0/0, mieux tenu, a progressé de 108.87 à 108.95.

L'action du Crédit Foncier cote 1,363. Les différentes obligations émises par cette Société ont été l'objet de nombreuses demandes. Ces valeurs restent en dehors des mouvements de la spéculation. Les capitaux de placement les recherchent parce qu'elles constituent le type par excellence des valeurs stables.

La Société Générale est à 455. Cette institution vient de publier son bilan au 31 août. Ce document fournit des indications favorables sur le développement des opérations de la société. Les profits et pertes, frais généraux déduits, s'élevaient à 2,423,565 francs.

La Banque d'Escompte s'inscrit à 467. Les participations que cette société prend dans les opérations les plus importantes semblent devoir lui donner de sérieux profits.

La Société de Dépôts et Comptes courants est demandée à 600. Son revenu de 6 1/2 0/0 attire les acheteurs.

Le 3 0/0 portugais s'alourdit à 57.60. Les projets de conversion de la dette portugaise, tels qu'ils sont présentés, sont de nature à écarter de ce fonds la clientèle du comptant. Aussi, depuis que ces projets ont été écartés, constate-t-on de

je ne partirai!

— Ni moi, reprit résolument Beauregard.

Cogne-Dur et Voit-Goutte se précipitèrent alors sur les deux forçats et, les frappant à coups redoublés, les obligèrent à se séparer et à tomber, épuisés, sur leurs planches.

Un instant après, les deux portes étaient de nouveau fermées et les deux infortunés restaient livrés à leurs réflexions, tandis qu'au dehors s'éteignait dans le lointain le rire moqueur des gardes-chiourmes.

Rouget se jeta sur son lit et se cacha d'abord la tête dans les deux maïs; puis, il se souleva et demeura assis, les deux jambes serrées dans ses bras et la tête appuyée sur ses genoux.

Qui l'eut vu ainsi eût vu l'image de la douleur et du désespoir.

Il ne pleurait point, mais il restait immobile, les yeux fixés droits devant lui, une large ride au front et les lèvres contractées.

Combien de temps resta-t-il dans cette immobilité de pierre, pareil aux statuettes grimées qui depuis sept siècles au moins ornent les colonnes de nos cathédrales gothiques, lui-même n'eût pu le dire.

Il ne sentait rien, il ne voyait rien, il n'entendait rien; la pensée semblait partie.

(A suivre.)

nombreuses ventes pour compte de portefeuilles.

Le Crédit Lyonnais, grâce à l'absence complète de transaction sur ses titres a su maintenir à 570. Mais ce cours serait rapidement perdu s'il se produisait quelques ventes sérieuses.

Signalons de bons achats sur le Patrimoine à 75 et 80 fr. Cette compagnie d'assurances dont tous les frais de premier établissement sont payés est dans une situation très prospère et son chiffre d'affaires grossit chaque jour.

Les demandes sont toujours aussi suivies sur les Polices spéciales A B de l'Assurance financière dont la solidité et les garanties ne sont plus à démontrer. Cette valeur a conquis sa place dans les portefeuilles les mieux composés.

La spéculation à la baisse sur le Panama fait relâche en ce moment. Ses campagnes sont toujours désastreuses pour elle et on conçoit qu'elle mette une certaine hésitation à en entreprendre une nouvelle. Dernier cours, 352.50.

Nos chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

NOUVELLE TENUE DES DRAGONS

Sur la proposition de la section technique de la cavalerie, une nouvelle tenue vient d'être adoptée pour les dragons.

Le dolman actuel est conservé; seulement, les trèfles d'épaules seront remplacés par une patte en drap blanc, qui sera recouverte d'une gourmette de cuivre semblable à peu près à celle qu'ont adoptée les sapeurs-pompiers. De plus, les manches seront ornées d'un petit galon forme chevron en galon de laine blanche.

Le pantalon de cheval est supprimé et remplacé, en tenue de ville, par le pantalon en drap garance unie. Avec ce pantalon, le cavalier fera usage de souliers brodequins armés d'éperons à la chevalière.

La calotte d'écurie sera remplacée par une coiffure à oreillères rappelant l'ancien bonnet de police (forme autrichienne).

Le manteau actuel fera place à une capote criméenne garnie d'une pelérine devant garantir les épaules du froid ou de la pluie.

Enfin, à cheval, il sera fait usage de la culotte et des bottes fortes à l'écurière, munies d'éperons à la chevalière.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Grandes manœuvres du 9^e corps

Mirebeau, 11 septembre, 5 h. soir

La manœuvre entre les deux divisions a eu lieu ce matin sur un terrain parfaitement choisi, au nord-est de Mirebeau, occupant Brisais et la Trapière.

Le temps était frais et couvert.

La manœuvre, commencée vers 9 heures, était terminée avec beaucoup d'entrain à midi.

Le 32^e et le 66^e de ligne occupaient la gauche de la division Millot.

La critique n'a pas été faite sur le terrain.

Le simulacre du service des ambulances a été fait pendant l'action.

La 18^e division cantonne autour de Mirebeau. La 17^e est au nord-est.

Le 32^e, qui a couché avant-hier à Richelieu et hier à Brisais, est aujourd'hui tout près d'ici.

Demain, organisation du corps d'armée à Mirebeau, où vient d'entrer le général Millot, prenant le commandement.

Mirebeau, 11 septembre, 6 h. soir.

Hier, dans l'après-midi, a eu lieu un engagement d'avant-postes qui a fait prendre le contact aux divisions.

Le général Carrey de Bellemare est établi au château de Chouppes avec son état-major particulier. Demain matin, manœuvre de concentration du corps d'armée à Notre-Dame-d'Oé, à 44 kilomètres de Mirebeau.

La direction générale sera ensuite Montcontour.

Lettre de Lenclotte

Lenclotte, 10 septembre.

À 4 heures, tout le parc d'artillerie et les équipages de la 17^e division sont arrêtés à l'entrée de Lenclotte sur la grande route de Châtellerault; le coup d'œil est saisissant et le tableau des plus animés et des plus pittoresques. L'ordre est parfait: pas un cri, pas un enchevêtrement de convois ou de troupes. Les chevaux de l'artillerie sont fort beaux et en parfait état; en un mot, je remarque une chose qui note un progrès réel

sur les années précédentes: chacun sait où il doit être, le commandement est calme et assuré; on voit que tout le monde est rompu aux manœuvres de guerre; c'est là un grand point et ce symptôme est plus important qu'on ne pourrait le croire.

Il en est de même à la 18^e division que je ne puis voir ces jours-ci qu'accidentellement; je la suivrai particulièrement dès le début des manœuvres de corps d'armée.

À 4 heures 1/2, toute la division d'infanterie a fait son entrée à Lenclotte et a défilé devant son général. Pas un trainard, tout le monde tête haute et le pas relevé; c'était superbe et, en vérité, ce n'est pas un vain compliment fait pour l'édification de la galerie. On remarque les clairons du 68^e, je crois, qui sonnent le pavillon élevé à la façon des hérauts du vieux temps... Peut-être le geste est-il un peu excessif et dépasse-t-il les prescriptions du règlement... Mais c'est très crâne.

Le 114^e va prendre son service d'avant-postes aussitôt arrivé, et par conséquent passera la nuit au bivouac, c'est-à-dire à la belle étoile, sans compter qu'il faudra ouvrir les yeux, car la 18^e division est très rapprochée maintenant.

Les autres régiments sont étroitement groupés à Lenclotte; la marche de demain les échelonnera dans leur ordre normal.

Tous les soirs, à l'étape, les brancardiers de l'ambulance divisionnaire font la manœuvre du relèvement et du transport des blessés; cela attire toujours la foule qui trouve fort drôle ces blessés fictifs, qu'on ramasse inertes par terre et que quatre hommes transportent au pas et au commandement... mais pas à l'hôpital heureusement... car il n'y a pas de malades ni d'éclipses véritables. L'ambulance est dirigée avec une sûreté et une habileté remarquables par M. le docteur Marvaud, qui se montre à la fois un excellent médecin, un chef entendu et un fonctionnaire plein de courtoisie et d'aménité.

Les vélocipédistes, au nombre de 7 ou 8, sont toujours au galop de leur monture. Ils sont très affairés. Ne pourrait-on pas leur trouver pour signal avertisseur un instrument un peu plus harmonieux que l'espèce de trompette criarde qu'ils font retentir lorsque la route est encombrée?

Le service du train et des postes fonctionne bien.

Le général Carrey de Bellemare est encore à Doussais, il marchera demain 11 avec la 17^e division.

MANŒUVRE DU 11

La 17^e division, en quittant Lenclotte, se portera sur la route de Poitiers à Loudun, dans la direction de Mirebeau.

La 18^e division, qui est en avant de Monts, occupe la forêt de Scévolve et a ses avant-postes à hauteur de Coussay et de Doussais; elle marchera perpendiculairement à la direction de la 17^e division et cherchera à lui couper le passage.

Le combat se livrera donc à l'est et au nord-est de Mirebeau.

Comme je vous le faisais pressentir il y a deux jours, il est à peu près certain que la 18^e division devra battre en retraite pour permettre aux corps d'armée de se concentrer à Mirebeau et aux alentours.

La position des deux divisions sera alors dans l'ordre normal, la 17^e occupant la droite de la ligne et la 18^e la gauche.

On sera prêt alors à manœuvrer contre la marche envahissante de la 21^e division, qui se rapproche chaque jour de notre zone d'action.

On la refoulera dans des combats successifs vers Saint-Varent, Thouars et enfin Montreuil-Bellay, où sera brisée son dernier effort de résistance.

À ce propos, nous nous permettons une observation qui ne sera pas inutile à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas l'habitude des manœuvres en temps de paix. On est parfois porté à sourire en entendant dire à l'avance que tel corps, telle troupe seront battus par tel autre: ce fait est d'abord une nécessité matérielle pour l'établissement des cantonnements et des approvisionnements; mais il ne faut pas oublier, en outre, qu'une manœuvre n'est qu'une étude, la solution pratique d'un problème militaire posé. Si donc l'armée qui, selon le thème, en temps de guerre, rendrait son succès impossible, la question est jugée par le général directeur des manœuvres et par les arbitres, et ce qui est le plus important est fait, c'est-à-dire que tel ou tel mouvement

est déclaré manqué, telle troupe est déclarée en état d'infériorité, battue.
Qu'on ne s'y trompe donc pas, la véritable défaite ou le véritable triomphe, pour le chef qui commande, ne sont pas dans le résultat matériel des dispositions acquises ou perdues après l'action. Ils sont dans le jugement porté sur la valeur ou l'efficacité du mouvement accompli.
Demain donc nous entrerons véritablement en manœuvre.

On écrit de Verrue (Vienne), samedi soir 40 septembre :

« Ce matin 40 septembre, les 17^e et 18^e divisions, partant de Châtelleraut et de Richelieu, se dirigeaient sur Mirebeau. Informées de ces deux mouvements, elles ont dû l'une et l'autre s'arrêter et prendre des mesures pour se disputer l'enjeu commun. »

« Dès 6 heures du matin, les cavaleries opposées (7^e hussards, éclairant la 17^e division, et 25^e dragons éclairant la 18^e) ont pris le contact, et se sont disputé le terrain pendant toute la matinée, protégeant l'un et l'autre la marche de leur division, allongée chacune sur une étendue de 42 kilomètres. Tout le pays était sillonné de patrouilles de découvertes, cherchant à se tromper mutuellement. Quelques escarmouches ont eu lieu. »

« En somme, tout ce service de découverte a révélé de la part des officiers, sous-officiers et brigadiers beaucoup d'audace et d'intelligence, mais un peu trop de témérité, car il y a eu des prisonniers faits. »

« Vers 4 heures de l'après-midi, les infanteries étaient arrivées au contact et les cavaliers devaient se replier chacun sur les flancs de sa division respective. »

« Les grand-gardes ont dû pendant toute l'après-midi échanger des coups de fusil pour pouvoir asseoir leurs emplacements de sûreté. »

« Actuellement les deux divisions sont en contact complet, les sentinelles sont en vue les unes des autres et une rencontre décisive est obligatoire pour demain matin. »

« La 17^e division a son quartier général à Lencloître et la 18^e à Puroon, commune de Verrue (Vienne), au sud de la forêt de Scévolle. C'est une magnifique position que, demain, la 17^e division aura bien de la peine à enlever. Il est peu probable qu'elle y réussisse. »

LES OFFICIERS ÉTRANGERS

La réception, par le ministre de la guerre, des officiers des missions étrangères désignés pour assister aux grandes manœuvres du 9^e corps, précédemment fixée au dimanche 11 septembre, a été reportée à aujourd'hui 12, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel du ministère.

Le voyage des officiers étrangers se trouve ainsi forcément retardé. On sait qu'ils devaient arriver à Tours, pour déjeuner, à midi 40.

Un capitaine du génie de l'armée belge suit depuis le début des manœuvres la 17^e division.

Les autres officiers étrangers en mission, qui sont reçus aujourd'hui à Paris par le ministre, n'arriveront donc à Loudun, au plus tôt, que la nuit prochaine, et seront demain aux grandes manœuvres du 9^e corps.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Grandes manœuvres du 9^e corps d'armée

TRAINS SPÉCIAUX

A l'occasion des manœuvres du 9^e corps d'armée, des trains spéciaux de voyageurs seront mis en circulation les jours ci-après désignés :

LE JEUDI 15 SEPTEMBRE

Train entre Loudun et Saumur : départ de Loudun, midi 40 ; arrivée à Saumur, 1 heure 41 soir.

LE VENDREDI 16 SEPTEMBRE

Train entre Saumur (État) et Brion-sur-Thouet : départ de Saumur, 6 heures 20 matin ; arrivée à Brion-sur-Thouet, 7 heures matin.

Train entre Montreuil-Bellay et Saumur : départ de Montreuil, 2 heures 40 soir ; arrivée à Saumur (État), 2 heures 37 soir.

LE SAMEDI 17 SEPTEMBRE

Train entre Saumur (État) et Montreuil-Bellay : départ de Saumur, 6 heures 15 matin ; arrivée à Montreuil, 6 heures 56 matin.

Départ de Montreuil, 2 heures 40 soir ; arrivée à Saumur, 2 heures 37 soir.

LE DIMANCHE 18 SEPTEMBRE

Train de Saumur (État) à Montreuil-Bellay : départ de Saumur, 4 heures 05 soir ; arrivée à Montreuil, 4 heures 33 soir.

Départ de Montreuil, 4 heures 47 soir ; arrivée à Saumur, 4 heures 40 soir.

LE LUNDI 19 SEPTEMBRE

Train de Saumur (État) à Montreuil-Bellay : départ de Saumur, 7 heures 40 matin ; arrivée à Montreuil, 8 heures 38 matin.

Départ de Montreuil, 3 heures 50 soir ; arrivée à Saumur, 4 heures 26 soir.

Train des Missions militaires étrangères, de Saumur à Montreuil-Bellay : départ de Saumur, 8 heures 10 matin ; arrivée à Montreuil, 8 heures 38 matin.

Départ de Montreuil, 2 heures 55 soir ; arrivée à Saumur, 3 heures 23 soir.

Train entre Thouars et Montreuil-Bellay : départ de Thouars, 7 heures 30 matin ; arrivée à Montreuil, 8 heures 21 matin.

Départ de Montreuil, 3 heures 30 soir ; arrivée à Thouars, 4 heures 02 soir.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Par décret du 7 septembre 1887, ont été nommés au grade d'aide-vétérinaire, les 20 aides-vétérinaires stagiaires de la promotion du 4^e octobre 1886 qui ont satisfait aux examens de sortie de l'École d'application de cavalerie, et ont été classés ainsi qu'il suit :

M. Tondeur, promu vétérinaire en 2^e, au 3^e hussards.

M. Berteloot, promu vétérinaire en 2^e, au 7^e chasseurs.

M. Delacroix, promu vétérinaire en 2^e, au 4^e chasseurs.

M. Bernasconi, promu vétérinaire en 2^e, au 6^e dragons.

M. Meyraux, promu vétérinaire en 2^e, au 8^e dragons.

M. Charon, promu vétérinaire en 2^e, au 9^e hussards.

M. Machenaud, promu vétérinaire en 2^e, au 28^e d'artillerie.

M. Bernard, promu vétérinaire en 2^e, au 11^e hussards.

M. Camus, promu vétérinaire en 2^e, au 41^e dragons.

M. Chobaut, promu vétérinaire en 2^e, au 41^e cuirassiers.

M. Lang, promu vétérinaire en 2^e, au 2^e chasseurs.

MM. les aides-vétérinaires ci-après ont été placés à la suite par application de l'article 16 de la loi du 13 mars 1875 :

M. Serrat, du 17^e régiment de dragons.

M. Dassonville, du 2^e régiment de hussards.

M. Prunier, du 2^e régiment de dragons.

M. Montmartin, du 6^e régiment de cuirassiers.

M. Demeure, du 20^e régiment de chasseurs.

M. Bernard, du 5^e régiment de dragons.

M. Bétier, du 42^e régiment de cuirassiers.

M. Plouvier, du 4^e régiment de hussards.

M. Bich, du 7^e régiment de dragons.

VÉLOCE-CLUB SAUMUROIS

La réunion mensuelle aura lieu ce soir lundi, à neuf heures, au siège social.

L'ordre du jour porte :
Admission de 24 nouveaux membres ;
Question des courses de Longué ;
Vote d'une médaille pour les courses du Véloce-Club de Tours ;
Proposition d'une promenade à Montreuil-Bellay pour le dernier jour des grandes manœuvres du 9^e corps.

THÉÂTRE DE SAUMUR

La représentation de *Francillon*, que la troupe de M. Achard devait donner l'un des jours de cette semaine, n'aura pas lieu.

MONTREUIL-BELLAY. — Les fêtes de Saint-Lubin auront lieu dimanche 18 et lundi 19 septembre.

On a organisé, pour le premier jour, un concours de tir ; à 3 heures, concert militaire sur le Mail ; à 8 heures, illuminations publiques ; à 9 heures, feu d'artifice.

Lundi, à 9 heures et demie, revue des troupes du 9^e corps d'armée et suite du

concours de tir. Jeux divers et ballons grotesques. Concert. Fête foraine.

PAROISSE DE RUSSÉ

Le pèlerinage de N.-D. de Guérison, à Russé, près Allonnes, aura lieu le jeudi 15 septembre. Grand'messe à 10 heures ; prédications par le R. P. Gabriel, dominicain de la maison d'Angers. A 3 heures, vêpres ; procession dans la prairie ; sermon par M. le curé de Doué, chanoine honoraire.

SPORT VÉLOPÉDIQUE

La course récente du Championnat de France appelle de nouveau l'attention sur le sport vélocipédique, dont on commence, un peu tard, à reconnaître les avantages éminemment pratiques.

De nombreuses sociétés vélocipédiques existent sur le continent. Mais c'est en Angleterre que les vélo-club ont pris la plus grande importance. Tel d'entre eux compte jusqu'à 25,000 membres. Le *Cyclist club* de Londres remet à ses membres une plaque d'argent qui leur ouvre d'office plus de deux mille auberges et hôtels embrigadés, dans lesquels, en temps de presse, un mylord, par exemple, pourrait n'être pas accueilli, tandis que le simple bicycliste est assuré d'y trouver place.

La police de Londres a fait de son côté, et cela tout récemment, de très intéressants essais avec des escouades de policemen montés sur des bicycles. Ces agents peuvent, avec bien plus de facilité qu'on ne s'y serait attendu, courir au milieu des rues si encombrées de la métropole et filer un cab sans la perdre de vue.

ANGERS.

Plusieurs journaux d'Angers annoncent que l'incendie du théâtre d'Exeter a causé à Angers une vive panique. On se demande, disent-ils, « quelles sont les mesures prises par la municipalité pour assurer la vie des spectateurs et faciliter l'évacuation de nos théâtres en cas d'incendie pendant les représentations ». L'un d'eux frémit quand il pense à ce que serait un incendie, pendant une représentation au théâtre populaire du Cirque. Toutes les personnes du parterre, des loges et des stalles de face sont condamnées d'avance. Pas une ne pourrait en sortir.

Nous croyons avoir le droit de dire que tout cela est fort exagéré. Nous n'avons pas vu les signes de la panique que l'on nous signale. On ne peut guère se tant préoccuper des théâtres, car l'un et l'autre sont en vacances à Angers.

D'ailleurs, en ce qui concerne le Grand-Théâtre, toutes les mesures sont prises pour assurer le prompt sauvetage des spectateurs, en cas d'incendie. Les dégagements sont nombreux et d'un accès facile. Le Cirque-Théâtre est moins bien partagé sous ce rapport, et il serait à désirer que les portes de sortie fussent plus nombreuses. Mais nos concitoyens n'ignorent pas que le mur extérieur du Cirque n'est qu'un colombarie garni de briques ; il suffirait d'un fort coup de pied pour abattre l'obstacle et pratiquer toutes les ouvertures que l'on voudrait pour faire évacuer la foule.

Il ne faut pas, pour le plaisir de taquiner l'administration, jeter d'inutiles frayeurs dans la population. (Union de l'Ouest.)

Mort accidentelle. — M. Renou, chef de division à la Préfecture d'Angers, habitait une maison portant le n° 432 de la rue de la Madeleine. Depuis deux jours, il avait prié sa sœur de venir habiter avec lui et, comme cette nouvelle installation comportait quelques aménagements, il profitait de ses moments de loisirs pour les faire.

Ainsi, vendredi il était occupé à planter des clous dans sa cave, monté sur un tonneau et sur une barre de fer. Au moment de terminer son travail, il frappa si malencontreusement sur la tête d'un clou, que le marteau faisant ressort vint le frapper à l'arcade sourcilière droite et le tua raide.

Sa sœur n'entendant plus frapper, vint immédiatement et l'aperçut accroché, par la ceinture de son pantalon, à la barre de fer ; le marteau tombé à terre ne portait aucune trace de sang. Elle appela au secours, mais malheureusement il était trop tard.

Cette mort si imprévue causera de vifs regrets aux nombreux amis de M. Renou, dont la parfaite obligeance, comme l'aplitude au travail, était appréciée de tous.

Le Conseil général avait voté récemment la retraite de M. Renou et adressé des éloges

à cet excellent employé pour les services notables qu'il a rendus à l'administration du département.

Voici les noms des directeurs qui vont administrer les théâtres de la région de l'Ouest pendant la campagne 1887 :

Nantes, M. Paravey. — Angers, Saumur et Cholet, M. Justin Née. — Rennes, M^{me} veuve Poyant. — Le Mans, M. Tétré. — Orléans, M. Deprez. — Tours, M. Montel.

LE ROI DES COURSEURS. — Nous apprenons que, lundi dernier, M. Lejeune, d'Angers, surnommé le *Roi des courseurs du monde*, a parcouru à pied, dans l'espace de cinq heures quinze minutes, la distance de Tours à Thouars, soit 100 kilomètres environ, et qu'ensuite il est reparti à pied pour Angers.

Dans cette course, M. Lejeune aurait, dit-on, gagné un pari de 1,500 francs.

Publications de mariage.

Pierre-Maurice Rioche, mécanicien, et Joséphine Robineau, chapeletière, tous deux de Saumur.

René-Marie Ménard, tonnelier, des Tuffeaux, et Marie-Louise Gaucher, femme de chambre, de Saumur.

François Tolard, cavalier de manège, de Saumur, et Jeanne Mortuau, ouvrière, de Mauz (Nièvre).

Étienne Martin, commis-voyageur, de Saumur, et Augustine Breton, sans profession, de Montreuil-Bellay.

Anatole Noyer, coiffeur (veuf), de Saumur, et Marie-Eugénie Darondeau, couturière, de Sermaise (Maine-et-Loire).

Élie-Hilaire Louveau, jardinier, et Marie-Eugénie Saunier, couturière, tous deux de Saumur.

FAITS DIVERS

EMPOISONNÉ PAR LA CIGUE

Un habitant de la Trinité-Porhouët (Morbihan), nommé Marin, préparant un ragoût pour son dîner, avait mis dans la sauce une herbe qu'il prenait pour du persil et qui n'était que de la ciguë. A peine eut-il fini de manger qu'il fut pris de douleurs et de vomissements ; malgré les remèdes qu'un médecin lui administra, il mourut au bout d'une heure de souffrances atroces. Cet homme était âgé de 46 ans.

Le jeune P... M..., âgé de seize ans, quittait, il y a huit jours, ses parents, gros négociants à Paris, en emportant 8 à 10,000 fr.

La sûreté a fait des recherches et le jeune P. M... a été découvert à Saint-Nazaire au moment où il prenait un billet coûtant 1,000 fr., prix de son voyage à bord d'un transatlantique, à destination de la Guyane.

Avec cet argent, il avait acheté un grand nombre de revolvers, fusils, cartouches et couteaux de chasse et voulait, à l'instar de Christophe Colomb, découvrir un nouveau monde.

Ce jeune homme avait lu beaucoup de romans, c'est ce qui lui avait donné des idées aussi insensées.

Le père, ayant appris la retraite de son fils, est parti immédiatement pour Saint-Nazaire afin de le ramener à Paris avec lui.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 11 septembre 1887.

Versements de 168 déposants (17 nouveaux), 22,699 fr. 99.

Remboursements, 23,105 fr. 79.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

AVIS AUX CHASSEURS

On vient de recevoir à l'Épicerie Centrale les excellents *Pâtés de Saint-Hubert*, si estimés à Paris, composés de lièvre et de chevreuil, — qui sont vendus selon grandeur :

La boîte n° 4..... 1 f. 40

La boîte n° 2..... 2 »

La boîte n° 3..... 2 75

Nous nous faisons un devoir d'informer nos lecteurs que la seizième série des MYSTÈRES DE LA FRANÇO-MAÇONNERIE, dévoilés par Léo Tamiel, vient de paraître.

En voici le sommaire :

GRAVURES. — Les Assassins Maçonniques (suite) : 1° l'assassinat du comte Rossi, à Rome, en 1848 ; 2° l'assassinat du maréchal Prim, à Madrid, en 1870 ; 3° l'assassinat du président Garcia Moreno, à Quito, en 1875 ; 4° l'assassinat de Léon Gambetta, à Ville-d'Avray, en 1882 ; 5° le poison des Francs-Maçons.

TEXTE. — Suite de l'initiation au grade de *Maitresse Parfaite*, 4^e degré de la Maçonnerie des Dames : le tableau du chapitre et son explication ; catéchisme de la *Maitresse Parfaite*. — *La Sublime Écossaise*, 5^e degré : cérémonial de l'initiation ; la vallée de Béthulie ; Judith et Holopherne ; l'échelle à sept degrés ; légende du grade ; catéchisme de la *Sublime Écossaise* ; patente d'une Sœur Maçonne, parvenue au plus haut degré de la Maçonnerie féminine. — *La Maçonnerie Palladique* : l'Ordre des Sept Sages ; l'Ordre du Palladium ; l'Adelphe ; le Compagnon d'Ulysse ; la Compagne de Pénélope. — Banquets Androgynes : argot et cérémonial. — *Les Amusements Mystérieux* : rapide aperçu ; histoire authentique d'une Sœur Maçonne, condamnée récemment à Charleville. — Ensemble des secrets de la Maçonnerie d-s Dames. — Conclusion de la VI^e partie, consacrée aux Sœurs Maçonnes.

L'ouvrage complet formera 20 séries à 0,50 centimes.

PRIX DE LA SÉRIE : 50 centimes, franco par la poste, sous belle couverture illustrée. Éditeurs : Létouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 86, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à *La Mode Illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 86, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 28 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le D^r Brochard

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'inexpérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles ; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Au point de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Sciences, Arts, Modes, Gravures en Couleur, etc.

AD MÈME PRIX QU'EN CHÈZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAINES DE

ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66.)
MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs, pour leur solidité ; leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. la fiole.

J. FERRE, Ph^o, 107, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE FROUIN, MARIE.

Les créanciers de la faillite Frouin, Marie, marchand de bœufs à Cornu, dont les titres ont été vérifiés et affirmés, sont informés que M. le juge-commissaire a ordonné la répartition aux créanciers de cette faillite d'un premier dividende de 15 fr. 30 p/0.

Ce dividende sera payé aux créanciers munis de leur titre d'admission le samedi 17 septembre 1887, à 1 heure du soir, par M. Ludovic Proust, syndic de ladite faillite, demeurant rue Daclier, n° 43, à Saumur.

(613) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e BRAC.

Samedi 17 septembre, à 2 heures,

D'UNE MAISON

Avec Cour et Jardin,

Au milieu du Pont-Fouchard, Ci-devant occupée par le sieur DAUTRÈRE.

Sur la mise à prix de 8,000 fr.

Une seule enchère adjugera.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

En totalité ou par portion,

LA VENDANGE

De 10 hectares de vigne

(BLANC ET ROUGE).

Dans la commune de Montreuil-Bellay.

S'adresser à M. DUPUY, de Courléon, ou au vigneron, Pierre LEROY, à la maison de Champagne, près la gare de Montreuil-Bellay. (600)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

BEL APPARTEMENT

Situé rue Nationale, 63, au premier étage.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET, rue de l'Abreuvoir. (533)

A Louer de suite

Appartement au 1^{er} rue de l'ancienne-Gare, n° 10 : 4 pièces à cheminée, terrasse, cave, grenier, buanderie, serre-bois.

S'adresser à M^{me} LÉONA, qui l'habite.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

Chevaux à Vendre

Le 18 SEPTEMBRE, à 2 heures du soir, il sera vendu par adjudication, à Montreuil-Bellay, 40 chevaux et juments de trait et de voiture, provenant du train auxiliaire des grandes manœuvres du 9^e corps d'armée. (614)

A CEDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU
A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.
VIN BLANC supérieur... 65 fr.
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

Saumur, Imp. P. GODET.

A VENDRE

Une TONNE pouvant couvrir sept barriques.

S'adresser rue d'Orléans, 67.

Lait de Chèvre

très bon pour fortifier la santé des enfants faibles et des personnes délicates. S'adresser au sieur LEMAIRE, rue des Moulins, Saumur.

Offres et Demandes

UN MÉNAGE demande place, le mari comme cocher et jardinier, la femme comme cuisinière.

On accepterait des places séparées.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour soigner un cheval et faire un peu de jardinage, un jeune garçon de 15 à 16 ans. S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

M. GUIBERT, comptable, pouvant quelques heures dans la journée, désireait écriture ou comptabilité. S'adresser rue du Temple, 4.

ON DEMANDE un apprenti quincailleur. S'adresser au bureau du journal.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR — MONTREUIL — THOUARS — LOUDUN — POITIERS											
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	SAUMUR (or.)	Expr. matin	Omn. matin	
											Saumur (or.)
Saumur (état)		6 50	8 31	10 37		4 13	8 30	Saumur (éta)		8 31	4 13
Nantillyhalte		7 03	8 37	10 44		4 26	8 43	Nantilly		8 37	4 26
Yarr.-Chaacé		7 09	8 38	10 52		4 32	8 49	Montreuil(a)		9 10	4 55
Brézé s.-Cyr		7 17	8 49	11 11		4 40	8 56	(dép.)		9 29	5 1
Montreuil(a)		7 23	8 59	11 19		4 46	9 02	le Vaudelay		9 40	5 11
(dép.)		7 30	9 11	11 28		4 52	9 08	Baugé		9 50	5 20
Thouars		7 38	9 23	11 39		5 00	9 16	Doué		9 57	5 27
Loudun		7 45	9 35	11 49		5 07	9 23				
Poitiers		7 52	9 45	12 00		5 14	9 30				

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ										
STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	SAUMUR (or.)	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	SAUMUR (éta) <th rowspan="2">Expr. matin</th>	Expr. matin
Saumur (éta)		8 31	4 13		8 30	Saumur (éta)		8 31	4 13	8 30
Nantilly		8 37	4 26		8 43	Nantilly		8 37	4 26	8 43
Montreuil(a)		9 10	4 55		9 08	Montreuil(a)		9 10	4 55	9 08
(dép.)		9 29	5 1		9 20	(dép.)		9 29	5 1	9 20
le Vaudelay		9 40	5 11		9 31	le Vaudelay		9 40	5 11	9 31
Baugé		9 50	5 20		9 42	Baugé		9 50	5 20	9 42
Doué		9 57	5 27		9 51	Doué		9 57	5 27	9 51

SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR										
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	SAUMUR (or.)	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin
Vivy		8 10	12 09		3 17	5 54		Vivy		8 10
Blou		8 19	12 18		3 26	6 03		Blou		8 19
Vernantes		8 33	12 31		3 39	6 14		Vernantes		8 33
Noyant-Méon		8 59	12 59		3 55	6 38		Noyant-Méon		8 59
Chât.-d-Loir		10 07	2 14		5 09	7 45		Chât.-d-Loir		10 07

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS										
STATIONS	Direct. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir	ANGERS	Direct. matin	Omn. mixte matin
La Ménitrie		2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	9 56	2 52	7 10
Les Rosiers		7 19	9 18	13 17	3 52	6 32		10 28	7 19	9 18
St-Clémeut		7 26		12 24	4 07	6 29		10 35	7 26	
St-Martin		7 33		12 31	4 07	6 36		10 42	7 33	
Saumur (a)		3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 49	3 22	7 46
(dép.)		3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	7 06	10 56	3 27	7 52
Varennes		8 05	9 48	1 01	4 45	7 20	10 43	11 09	8 05	9 48
Port-Boulet		3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 26	11 09	3 52	8 20
Langeais		4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 16	4 26	8 59
Tours		5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42	11 41	5 05	9 42

TOURS — SAUMUR — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir	TOURS	Expr. matin	Omn. mixte matin
Langeais		2 09	5 45	8 12	12 13	2 49	6 09	9 30	2 09	5 45
Port-Boulet		3 37	6 23	8 39	12 46	3 09	6 43	10 09	3 37	6 23
Varennes		6 35	8 51	12 57		6 54	10 21		6 35	8 51
Saumur (a)		2 54	6 48	9 04	1 08	3 24	7 06	10 34	2 54	6 48
(dép.)		3 03	6 55	9 13	1 13	3 29	7 10	10 40	3 03	6 55
St-Martin		7 09	9 20	1 25		3 29	7 45		7 09	9 20
St-Clémeut		7 16	9 33	1 31		3 34	7 52</			